



## Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes de l'exercice comptable 2017 pour les anciennes communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus

---

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2017 des communes de

Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus.

### 1. Préambule

---

En préambule, nous vous rappelons que l'exercice 2017 est le dernier exercice des six anciennes communes en tant qu'entités autonomes avant fusion.

Lors d'une fusion de communes, on se retrouve dans une situation paradoxale. En effet, il appartient aux autorités nouvellement élues (Conseil général) de valider des comptes issus des budgets 2017 votés par les anciens Conseils généraux. Pour sa part, le nouveau Conseil communal doit présenter des comptes pilotés par les conseillères communales et les conseillers communaux des anciennes communes.

En fonction de cette situation particulière, le présent rapport établi par le Conseil communal consistera dans une présentation factuelle et technique du **résultat consolidé des comptes des six anciennes communes**. Des **explications détaillées** sur certaines variations significatives des comptes comparés au budget pour **chacune des six communes** ont été remises et débattues, lors de rencontres avec les sous-commissions de la commission des finances.

### 2. Introduction

---

Le budget 2017 agrégé pour les 6 anciennes communes prévoyait un bénéfice de 1'784'174 francs. Comme vous pouvez le constater, le compte de résultats présente **un excédent consolidé de revenus de 2'707'734.89 francs**, soit une amélioration de 923'561 francs.



## La Grande Béroche comptes consolidés 2017

Comptes de résultats	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart	Comptes 2016	Ecart
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>38'480'017.03</b>	<b>39'185'724</b>	<b>-705'707</b>	<b>36'856'292.04</b>	<b>1'623'725</b>
30 Charges de personnel	6'321'923.74	6'133'122	188'802	6'013'077.00	308'847
31 Charges de biens et services et autres charges	6'559'587.68	6'935'098	-375'510	5'970'214.12	589'374
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'350'194.70	2'588'269	-238'074	2'214'802.87	135'392
35 Attributions aux financements spéciaux	520'011.48	611'944	-91'933	943'015.26	-423'004
36 Charges de transfert	21'503'428.53	21'676'276	-172'847	20'462'200.90	1'041'228
37 Subventions à redistribuer	367'980.95	422'660	-54'679	402'858.50	-34'878
39 Imputations internes	856'889.95	818'355	38'535	850'123.39	6'767
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>-38'603'929.44</b>	<b>-36'279'236</b>	<b>-2'324'693</b>	<b>-39'474'772.33</b>	<b>870'843</b>
40 Revenus fiscaux	-28'731'133.23	-25'881'471	-2'849'662	-29'560'941.41	829'808
41 Patentes et concessions	-528'460.95	-420'700	-107'761	-524'126.00	-4'335
42 Taxes	-6'236'988.25	-6'364'006	127'018	-6'246'224.18	9'236
43 Revenus divers	-33'062.58	-38'000	4'937	-39'210.88	6'148
45 Prélèvements aux financements spéciaux	-370'781.86	-812'078	441'296	-50'639.26	-320'143
46 Revenus de transfert	-1'494'465.81	-1'537'344	42'878	-1'818'552.70	324'087
47 Subventions à redistribuer	-352'146.81	-407'360	55'213	-384'954.51	32'808
49 Imputations internes	-856'889.95	-818'277	-38'613	-850'123.39	-6'767
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>-123'912.41</b>	<b>2'906'488</b>	<b>-3'030'400</b>	<b>-2'618'480.29</b>	<b>2'494'568</b>
34 Charges financières	1'286'854.38	1'221'214	65'640	1'255'090.77	31'764
44 Revenus financiers	-1'579'556.59	-3'548'806	1'969'249	-1'438'734.83	-140'822
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>-292'702.21</b>	<b>-2'327'592</b>	<b>2'034'890</b>	<b>-183'644.06</b>	<b>-109'058</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-416'614.62</b>	<b>578'896</b>	<b>-995'511</b>	<b>-2'802'124.35</b>	<b>2'385'510</b>
38 Charges extraordinaires	5'000.00	5'000	0	2'828'827.68	-2'823'828
48 Revenus extraordinaires	-2'296'120.27	-2'368'070	71'950	-19'706.10	-2'276'414
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-2'291'120.27</b>	<b>-2'363'070</b>	<b>71'950</b>	<b>2'809'121.58</b>	<b>-5'100'242</b>
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>-2'707'734.89</b>	<b>-1'784'174</b>	<b>-923'561</b>	<b>6'997.23</b>	<b>-2'714'732</b>

Ce bénéfice est principalement dû à l'**augmentation des recettes fiscales**, supérieures de **2,8 millions** de francs aux prévisions. **Les charges de personnel** sont également en **augmentation** de **188'802 francs**.

**Les baisses** significatives concernent les **biens de service et marchandise** d'un montant de **375'000 francs**, les **amortissements de 238'000 francs**, et les **charges de transfert** de **173'000 francs**.

Dans le volet des charges et des revenus provenant du financement, il convient de constater que la commune de Saint-Aubin a dû comptabiliser des pertes d'exploitation 2016 et 2017 de Bérocad SA pour un montant total de 142'482 francs (23'156 francs pour 2016 et 119'326 francs pour 2017).

Au niveau des revenus, la commune de Gorgier avait budgétisé un revenu de l'ordre de 2 millions pour la vente de parcelles de terrain dans le quartier de Roncinier. Le plan de quartier n'a pas pu être sanctionné en 2017, la vente desdites parcelles se fera dans le cadre de l'exercice 2018, et ce au profit de la nouvelle commune de La Grande Béroche.

### 3. Résultat des activités d'exploitation

La suite du présent rapport reprend l'ensemble de l'évolution des charges et des revenus de manière détaillée.

<b>Charges de personnel</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>6'321'923.74</b>	6'133'122	188'802

Voici l'évolution des charges de personnel par commune: Bevaix diminution de 8'200 francs, Fresens augmentation de 12'080 francs, Gorgier augmentation de 88'762 francs, Montalchez augmentation de 13'078 francs, Saint-Aubin augmentation de 86'121 francs et, enfin Vaumarcus diminution de 3'038 francs. Des précisions se trouvent dans les commentaires aux comptes de chaque commune. La forte variation de St-Aubin s'explique notamment par des charges de travail en lien avec la fusion. Celle qui concerne Gorgier est en lien avec le paiement de nombreuses heures supplémentaires pour partir sur des bases saines en 2018. Il convient de noter qu'en plus de l'annuité mentionnée dans le rapport au budget 2017, le Conseil communal de Gorgier a octroyé en mai 2017 un 2<sup>ème</sup> échelon d'augmentation salariale rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à l'ensemble du personnel. Cette 2<sup>ème</sup> annuité était déjà comprise dans la masse salariale du budget.

<b>Charges de biens et services</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>31 Charges de biens et services</b>	<b>6'559'587.68</b>	6'935'098	-375'510

Les dépenses de biens, services et marchandises (BSM) sont légèrement en-dessous du montant prévu au budget pour les communes de Montalchez -11'697 francs, et de Saint-Aubin -5'787 francs, les charges de la commune de Vaumarcus sont restées proches des montants budgétisés + 982 francs. On constate une légère augmentation des charges pour la commune de Fresens de +17'224 francs liée à des achats d'eau plus importants, en raison d'une année sèche. Pour la commune de Bevaix, les charges sont inférieures de 279'871 francs et s'expliquent en raison des charges de prestations de la police non facturées en raison de la bascule d'un point d'impôt en faveur du canton, et par une diminution des charges de prestations et d'entretien pour le solde. La diminution des charges pour la commune de Gorgier de -103'728 francs s'explique principalement par des charges d'entretien inférieures aux montants budgétisés.

<b>Charges d'amortissement</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>2'350'194.70</b>	2'588'269	-238'074

La diminution des charges d'amortissement est principalement due à une requête du Chef du DFS adressée aux autorités de la commune de Saint-Aubin-Sauges, relative au calcul des amortissements qui étaient effectués sur les crédits votés et non sur les investissements nets. Le courrier du DFS n'a pas pu être pris en compte dans l'élaboration du budget 2017. Comme pour le bouclage 2016, les amortissements 2017 ont été recalculés en se basant sur les montants nets investis et en appliquant les nouveaux taux d'amortissement selon le règlement d'application de la RLFInEC.

Les comptes de la commune de Vaumarcus étant gérés de la même manière, les amortissements ont aussi été revus. De ces nouveaux calculs il ressort que le montant des amortissements diminue d'environ 174'364 francs pour la commune de Saint-Aubin et de 27'752 francs pour celle de Vaumarcus.

<b>Attributions aux fonds et financements spéciaux</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>35 Attributions aux financements spéciaux</b>	<b>520'011.48</b>	611'944	-91'933

La baisse des amortissements dans les chapitres autofinancés (voir ci-dessus) a, de fait, diminué les charges de fonctionnement de ces derniers, ce qui a permis d'attribuer aux réserves eau et épuration des montants supérieurs à ceux inscrits au budget.

<b>Charges de transfert</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>36 Charges de transfert</b>	<b>21'503'428.53</b>	21'676'276	-172'847

Les charges des transferts sont inférieures aux montants budgétisés. Les charges cofinancées avec l'Etat sont légèrement inférieures aux montants budgétisés, les charges des missions de secours, du SIS et des ambulances sont aussi en légère diminution.

<b>Subventions à redistribuer 37 / 47</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>37 Subventions à redistribuer</b>	<b>367'980.95</b>	422'660	-54'679

Les subventions à redistribuer se décomposent de la manière suivante : aide aux logements de 15'834 francs (commune de Saint-Aubin) et de la redevance cantonale sur l'eau pour 352'147 francs, ce dernier montant est reversé au canton dans la rubrique 47.

<b>Imputations internes 39 / 49</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>39 Imputations internes</b>	<b>856'889.95</b>	818'355	38'535

L'ensemble des imputations internes représente les flux financiers entre les différents services, avec des charges (chapitre 39) et des revenus (chapitre 49) équilibrés. La différence constatée entre les comptes et le budget n'a pas d'incidence, puisqu'une charge supplémentaire dans ce chapitre 39 verra sa contrepartie immédiate avec une recette supplémentaire dans le chapitre 49, et inversement.

Revenus fiscaux		Comptes 2017	Budget 2017	Ecarts
<b>40</b>	<b>Revenus fiscaux</b>	<b>-28'616'326.31</b>	-6'627'400	-21'988'926
<b>4000</b>	<b>Impôts s/le revenu des personnes physiques</b>	<b>-21'044'962.75</b>	-5'077'000	-15'967'963
<b>4001</b>	<b>Impôt s/la fortune des personnes physiques</b>	<b>-3'073'570.20</b>	-710'000	-2'363'570
<b>4002</b>	<b>Impôts à la source des personnes physiques</b>	<b>-918'369.82</b>	-133'400	-784'970
<b>4003</b>	<b>Prestations en capital</b>	<b>-562'967.00</b>	-77'000	-485'967
<b>4005</b>	<b>Impôts sur le revenu des frontaliers</b>	<b>-351'658.00</b>	-107'000	-244'658
<b>4010</b>	<b>Impôts s/le bénéfice des personnes morales</b>	<b>-1'021'032.23</b>	-180'000	-841'032
<b>4011</b>	<b>Impôt sur le capital des personnes morales</b>	<b>-430'114.06</b>	-40'000	-390'114
<b>4019</b>	<b>Part au fonds des personnes morales</b>	<b>-1'213'652.25</b>	-303'000	-910'652

En 2017, la progression des rentrées fiscales a été supérieure aux montants inscrits au budget dans toutes les catégories d'impôt. Toutefois, cette augmentation globale représente des réalités bien différentes dans chacune des communes fusionnées. Il convient aussi de noter que le canton devait rétrocéder 3 points d'impôt « frontaliers », compensés par une diminution de 1 point pour les charges de polices. Au final, seul la dernière opération a été effectuée par le canton avec une bascule de 1 point d'impôt au profit du canton pour compenser l'abandon de la répartition des charges de police. Cette diminution du coefficient d'impôt n'a pas été budgétisée dans les communes puisqu'une augmentation de 2 points était attendue.

#### Bevaix

En 2017, la valeur du point d'impôt a diminué de 2'282 francs par rapport à 2016 et est passée de 143'641 francs 2016 à 141'630 francs en 2017. Le produit global des impôts 2017 est dès lors inférieur au montant budgétisé à hauteur de 244'407 francs.

#### Fresens

Dans cette commune la valeur du point d'impôt a augmenté de 629 francs pour passer de 5'955 francs en 2016 à 6'583 francs en 2017. Les revenus fiscaux augmentent de 84'279 francs.

#### Gorgier

C'est dans la commune de Gorgier que la progression du point d'impôt a été la plus marquée avec une augmentation de 13'283 francs entre 2016 (96'146 francs) et 2017 (109'428 francs). Cette hausse significative liée à l'augmentation du revenu et de la fortune imposable, s'est traduit par des recettes supplémentaires de 1'834'903 francs aux montants budgétisés et a permis de combler une partie significative de la « perte de rentrées fiscales » escomptée suite à la baisse du coefficient de 25 points.

#### Montalchez

La commune de Montalchez a vu la valeur de son point d'impôt diminuer de 324 francs pour passer de 5'650 francs en 2016 à 5'326 francs en 2017. Cette diminution couplée avec la perte du point d'impôt « police » explique la baisse des revenus fiscaux de 13'025 francs.

#### Saint-Aubin-Sauges

La commune a vu la valeur du point d'impôt augmenter sensiblement de 858 francs, 80'033 francs en 2016 pour passer à 80'891 francs en 2017, l'augmentation des rentrées fiscales de 464'839 francs est aussi en partie due à des rentrées fiscales supérieures dans le domaine des personnes morales et du fonds sur les personnes morales + 166'559 francs.

#### Vaumarcus

Avec une augmentation de la valeur de son point d'impôt de l'ordre de 1'709 francs 14'637 francs en 2017 contre 12'928 francs en 2016, la commune de Vaumarcus connaît la

deuxième plus forte progression des anciennes communes et voit le volume total de ses impôts progresser de 234'259 francs.

<b>Patentes et concessions</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>41 Patentes et concessions</b>	<b>-528'460.95</b>	<b>-420'700</b>	<b>-107'761</b>

Les patentes et concessions représentent le montant de la redevance du Groupe E pour l'année 2017.

<b>Taxes</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>42 Taxes</b>	<b>-6'236'988.25</b>	<b>-6'364'006</b>	<b>127'018</b>

Les taxes encaissées en 2017 sont inférieures aux montants budgétisés, ceci pour des questions techniques et de facturation. Les factures d'eau et d'épuration devaient être envoyées avant le 22 décembre 2017 ce qui a engendré l'anticipation du relèvement des compteurs.

<b>Revenus divers</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>43 Revenus divers</b>	<b>-33'062.58</b>	<b>-38'000</b>	<b>4'937</b>

Le montant des revenus divers concerne des permis de fouilles.

<b>Prélèvements aux financements spéciaux</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>45 Prélèvements aux financements spéciaux</b>	<b>-370'781.86</b>	<b>-812'078</b>	<b>441'296</b>

Les prélèvements sur les financements spéciaux consistent souvent à des prélèvements dans les différentes réserves lorsque cela s'avère nécessaire pour équilibrer des chapitres devant être autoporteurs. La différence s'explique par le fait que lors de l'élaboration de son budget 2017, la commune de Gorgier avait prévu de prélever un montant de 620'000 francs à la provision constituée en 2015 pour couvrir la surcharge de la péréquation liée à des rentrées extraordinaires. Tenant compte du fait que les rentrées fiscales 2015 avaient un impact sur les montants dus à titre de péréquation pour les années 2017, 2018 et 2019, le Conseil communal de La Grande Béroche, d'entente avec le Conseiller communal en charge du dicastère des finances de la commune de Gorgier, a décidé de dissoudre la réserve sur les trois années impactées par les rentrées extraordinaires 2015. Dès lors, le montant prélevé a été ramené à 232'501 francs, soit une différence de 387'499 francs qui explique en grande partie l'écart entre les comptes et le budget 2017.

<b>Revenus de transfert</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>46 Revenus de transfert</b>	<b>-1'494'465.81</b>	<b>-1'537'344</b>	<b>42'878</b>

Les revenus de transferts concernent, avec le nouveau plan comptable MCH2, tous les dédommagements et subventions reçus de tiers, que cela soit des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques.

## Résultat provenant du financement

Le résultat provenant du financement est une nouvelle distinction issue du MCH2, ce domaine comprend toutes les charges et tous les revenus issus du patrimoine financier. Le résultat provenant du financement permet de mettre en évidence, dans le résultat final, l'importance qui est due aux « revenus de placements ». L'élément principal compris dans les revenus financiers est le revenu des loyers des immeubles locatifs du patrimoine financier (PF) et du patrimoine administratif (PA). Son pendant au niveau des charges est la nature « Charges financières » dont les facteurs les plus significatifs sont les charges d'intérêt et les charges résultant des biens-fonds du patrimoine financier (PF).

Charges financières	Comptes 2017	Budget 2017	Ecarts
<b>34 Charges financières</b>	<b>1'286'854.38</b>	<b>1'221'214</b>	<b>65'640</b>
340 Intérêts	687'464.38	693'088	-5'624
342 Frais d'acquisition et frais administratifs	3'094.45	250	2'844
343 Charges p/ bien-fonds du patrimoine financier	373'813.55	527'876	-154'062
344 Réévaluation des bâtiments PF	80'000.00	0	80'000
349 Couverture sur perte PF	142'482.00	0	142'482

Le poste des charges financières comprend toutes les charges d'intérêts passifs ainsi que les charges liées au patrimoine financier (notamment les immeubles locatifs). Globalement, les charges financières sont supérieures de 65'640 francs par rapport au montant inscrit au budget.

La diminution des charges d'entretien s'explique principalement par la baisse de 179'000 francs dans les charges d'entretien de la commune de Saint-Aubin qui avait budgétisé un montant de 200'000 francs pour la démolition de l'immeuble Pavillon Poste 5 qui n'a pas été faite en 2017. A noter que, lors des opérations de bouclage des comptes de l'exercice 2016, une provision du même montant a été effectuée. Dès lors lorsque cette démolition sera réalisée, la dépense ne viendra pas impacter les comptes de la nouvelle commune de La Grande Béroche, étant entendu que la provision sera dissoute pour neutraliser cette charge.

Une provision de 80'000 francs, avec l'aval de l'organe de révision, a été comptabilisée dans les comptes 2017 de la commune de Bevaix pour les travaux de rénovation pour le bâtiment de la Fruitière qui n'ont pas pu être réalisés durant l'année 2017.

Les montants comptabilisés dans la rubrique 349 « couverture de perte » concernent la comptabilisation, dans les comptes de la commune de Saint-Aubin-Sauges, des pertes d'exploitation 2016 et 2017 de Bérocad SA pour un montant total de 142'482 francs (23'156 francs pour 2016 et 119'326 francs pour 2017).

Revenus financier	Comptes 2017	Budget 2017	Ecarts
<b>44 Revenus financiers</b>	<b>-1'579'556.58</b>	<b>-3'548'806</b>	<b>1'969'249</b>
440 Revenus des intérêts	-189'620.58	-233'240	43'619
441 Gains provenant des ventes de terrains PF	-100'727.15	-2'000'570	1'899'843
442 Revenus de participations PF	-92'427.40	-87'140	-5'287
443 Produits des biens-fonds du PF	-880'910.35	-846'796	-34'114
446 Revenus financiers d'entreprises publiques	-112'571.55	-128'140	15'568
447 Produits des biens-fonds du PA	-203'299.55	-252'920	49'620

Si l'on fait exception d'un revenu de l'ordre de 2 millions, prévu dans le budget 2017 de la commune de Gorgier pour la vente de parcelles de terrain dans le quartier de Roncinier dont la transaction a été retardée, les revenus du patrimoine financier sont proches des montants budgétisés.

### Résultat extraordinaire

Charges extraordinaires	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
<b>38 Charges extraordinaires</b>	<b>5'000.00</b>	<b>5'000</b>	<b>0</b>

La somme de 5'000 francs comptabilisée à titre de charge extraordinaire, correspond à un versement effectué par la commune de Bevaix et qui a été attribué à la réserve « Fête des vendanges 2022 ». A ce stade des opérations de bouclage, il n'y a pas d'autre charge extraordinaire comptabilisée. Cette rubrique sera utilisée pour alimenter les préfinancements qui seront décidés par le Conseil général.

Revenus extraordinaires	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
<b>48 Revenus extraordinaires</b>	<b>-2'296'120.27</b>	<b>-2'368'070</b>	<b>71'950</b>

Les revenus extraordinaires représentent les prélèvements aux réserves. La commune de Gorgier a procédé à la dissolution de provision prévoyance.ne comme elle s'y était engagée lors de l'élaboration du budget 2017. La commune de Saint-Aubin a effectué trois prélèvements de 19'250 francs, 7'140 francs et 8'430 francs aux réserves de préfinancement pour neutraliser les charges d'amortissement 2017. Enfin, la commune de Fresens a aussi prélevé à une réserve de préfinancement un montant de 4'200 francs pour neutraliser une partie des charges d'amortissement de son nouveau collègue.

### 4. Investissements

Compte des investissements 2017	Comptes 2017		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>5'311'970.56</b>	<b>-2'410'032.71</b>	<b>12'319'868</b>	<b>-3'176'457</b>
<b>Investissements Nets</b>	<b>0.00</b>	<b>2'901'937.85</b>	<b>0</b>	<b>9'143'411</b>
<b>0 Administration Générale</b>	<b>678'737.85</b>	<b>0.00</b>	<b>120'000</b>	<b>0</b>
<b>1 Ordre et sécurité publique</b>	<b>183'438.03</b>	<b>0.00</b>	<b>127'246</b>	<b>-35'000</b>
<b>2 Formation</b>	<b>285'410.85</b>	<b>-196'113.60</b>	<b>930'000</b>	<b>0</b>
<b>3 Culture, Sports, Loisirs et Eglises</b>	<b>52'354.80</b>		<b>232'820</b>	
<b>6 Transports</b>	<b>1'154'974.91</b>	<b>0.00</b>	<b>6'864'600</b>	<b>-1'525'000</b>
<b>7 Protection de l'environnement aménagement du territoire</b>	<b>2'864'444.22</b>	<b>-2'213'919.11</b>	<b>4'030'202</b>	<b>-1'616'457</b>
<b>8 Economie publique</b>	<b>90'989.90</b>	<b>0.00</b>		
<b>9 Finances</b>	<b>1'620.00</b>	<b>0.00</b>	<b>15'000</b>	<b>0</b>

Les investissements bruts pour 2017 se montent à 5'311'881 francs et les investissements nets à 2'901'848 francs. Le budget prévoyait un montant total des investissements bruts à



hauteur de 12'319'868 francs. Cela signifie que seulement le 43.1% du budget des investissements bruts ont été réalisés.

## 5. Marge d'autofinancement

### LGB - calcul du taux d'endettement et de la marge d'autofinancement selon les comptes 2017

200 Engagements courants	5'317'129	100 Disponibilités	7'326'822
204 Passifs de régularisation	810'827	101 Créances	9'512'553
205 Provisions à court terme	925'657	104 Actifs de régularisation	1'830'195
206 Engagements financiers à long terme	40'585'850	106 Stocks, fournitures et travaux en cours	12'594
208 Provisions à long terme	3'300'062	107 Placements financiers	1'869'072
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>50'939'525</b>	108 Immobilisation corporelles du PF	13'915'599
		<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>34'466'835</b>

<b>REVENUS FISCAUX</b>	<b>28'731'133</b>
------------------------	-------------------

<b>Taux d'endettement net en %</b>	<b>57.3</b>
------------------------------------	-------------

Degré minimal d'autofinancement  
selon Règlement sur les finances

**50**

#### Marge d'autofinancement 2017

Résultat d'exercice (bénéfice)	2'707'735
--------------------------------	-----------

Amortissements légaux (Nature 33)	2'350'195
-----------------------------------	-----------

<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>5'057'930</b>
--------------------------------	------------------

Investissements NET	<b>2'901'938</b>
---------------------	------------------

Degré d'autofinancement

**174.3**

La marge d'autofinancement pour les comptes 2017 de **174,3 %** est plus que trois fois supérieure aux investissements réalisés, il convient toutefois de noter, que cette dernière est fortement influencée par les subventions reçues en 2017 pour des investissements 2016, qui se montent à 2,4 million de francs.

## 6. Fortune

La fortune de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de **20,7 millions de francs**. La réévaluation de biens du patrimoine financier qui sera effectuée dans le courant de l'année 2018 va engendrer une plus-value suffisante pour consolider la santé financière de la nouvelle commune de La Grande Béroche, raison pour laquelle l'attribution du bénéfice de l'exercice à un préfinancement est la solution préconisée par le service des finances.

